



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intrapreneuriat dans l'administration

Question écrite n° 5374

Texte de la question

M. Benoit Potterie appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'action et des comptes publics, sur le sujet de l'intrapreneuriat dans l'administration. L'intrapreneuriat est un formidable levier d'innovation. De nombreux projets d'intrapreneuriat ont été mis en place dans des grandes entreprises, et ont abouti à des succès commerciaux ou des gains de productivité. Ces succès soulèvent l'idée de la mise en place de programmes d'intrapreneuriat dans l'administration. Un programme a été bien créé sous le quinquennat précédent : « Entrepreneurs d'intérêt général », mais celui-ci recrute ses porteurs de projet à l'extérieur de l'administration. Partant du principe les personnels de l'administration sont les mieux placés pour avoir des idées d'innovations ou de modernisations, il souhaite l'interroger sur la volonté du Gouvernement d'étendre le dispositif « Entrepreneurs d'intérêt général » aux personnels de l'administration.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à la promotion de l'innovation au sein des services publics et veille à créer les conditions pour que les agents eux-mêmes y participent. Ainsi, de nombreux projets ministériels ou d'organismes publics favorisent l'innovation participative aussi bien sur les sujets de politiques publiques que sur des sujets de ressources humaines (RH), sous la forme de hackathon, ou d'ateliers de co-construction fondée sur l'intelligence collective, d'appels à projets et des laboratoires d'innovation publique maillent le territoire. A titre d'illustration, le ministère des Armées a créé une mission d'innovation participative pour susciter les initiatives de ses agents en créant les conditions propres à accompagner les porteurs de projets innovants. Ce type d'initiatives est encore précurseur et s'il existe des exemples dans les trois versants de la fonction publique, ils méritent d'être identifiés et recensés. Pour ce qui la concerne, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a créé un fonds d'innovation RH doté d'un million d'euros destiné à soutenir les initiatives locales et nationales au service d'une fonction publique plus agile, plus simple et plus efficace et veille à capitaliser ces projets pour qu'ils soient accessibles au plus grand nombre d'administrations publiques. Ainsi, une "bibliothèque des initiatives" sera créée courant 2018 pour capitaliser sur les réussites en matière d'innovation RH et permettre l'appropriation la plus large possible.

Données clés

Auteur : [M. Benoit Potterie](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5374

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : [Action et comptes publics \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 juillet 2018

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1056

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7288